

# Revenu et mobilité des immigrants, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 10 décembre 2018

Le profil des immigrants au Canada peut varier d'une année d'admission à l'autre. Les immigrants font parfois face à des défis lorsqu'ils arrivent au Canada, comme apprendre à parler au moins l'une des langues officielles ou faire reconnaître leurs diplômes obtenus à l'étranger.

Les immigrants admis au Canada en 2015 ont gagné le salaire d'entrée le plus élevé de toutes les cohortes admises depuis 1981. Le salaire médian d'entrée des immigrants déclarants admis en 2015 s'est élevé à 25 400 \$ en 2016. Le sommet précédent s'était établi à 24 800 \$ chez les immigrants admis en 2014. Le salaire médian d'entrée correspond au salaire médian une année après l'admission au Canada en tant que résident permanent.

Les résultats présentés proviennent de la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2016, qui permet l'analyse de groupes d'immigrants au fil du temps et dans différentes catégories d'admission, comme les immigrants de la catégorie économique, les immigrants parrainés par la famille ou les réfugiés.

## Les immigrants ayant obtenu un permis de travail avant leur admission au Canada ont les salaires d'entrée les plus élevés

Une proportion grandissante d'immigrants ont acquis de l'expérience au Canada avant leur admission, comme en témoigne le fait qu'ils ont obtenu au moins un permis de résidence non permanente (p. ex. un permis de travail, un permis d'études ou une demande d'asile) avant leur admission en tant que résidents permanents.

Le tiers des immigrants admis au Canada en 2015 avaient acquis de l'expérience de travail au pays avant leur admission, comparativement à 20 % des immigrants admis 10 ans plus tôt, soit en 2005.

Pour l'année d'imposition 2016, parmi les immigrants admis en 2015, les déclarants sans expérience avant l'admission ont obtenu un salaire médian d'entrée de 19 800 \$, tandis que le salaire médian d'entrée s'est élevé à 34 400 \$ chez les déclarants qui avaient précédemment obtenu un permis de travail. Alors que la proportion d'immigrants ayant de l'expérience de travail au pays avant l'admission augmente, les salaires d'entrée des immigrants augmentent.

## Les salaires augmentent en fonction du nombre d'années écoulées depuis l'admission au Canada

Les salaires des immigrants augmentent en fonction du nombre d'années passées au Canada, et ce, dans toutes les catégories d'admission. Le salaire médian des immigrants déclarants admis au Canada en 2006 était estimé à 19 100 \$ en 2007, soit une année après l'admission. Au sein de la même cohorte, le salaire médian est passé à 25 700 \$ cinq ans après l'admission et à 31 700 \$ une décennie plus tard. Il en va de même chez les réfugiés. Le salaire médian des personnes admises en 2006 en tant que réfugiés parrainés par le gouvernement était de 8 200 \$ une année après l'admission, de 16 800 \$ après cinq ans et de 21 000 \$ en 2016, soit une décennie après l'admission. En comparaison, le salaire médian des réfugiés parrainés par le secteur privé admis en 2006 était de 20 600 \$ une année après l'admission, de 22 900 \$ après cinq ans et de 25 800 \$ en 2016.

## Les réfugiés syriens admis en 2015 ont un revenu comparable à celui des autres réfugiés admis pendant la même période

Une vague récente de réfugiés syriens fuyant l'instabilité politique dans leur pays a été admise au Canada à partir de novembre 2015. Les revenus de ces immigrants donnent une idée de l'évolution de leur établissement. La dernière version de la Base de données longitudinales sur l'immigration comporte des renseignements sur les réfugiés syriens admis jusqu'en 2017.

De 2015 à 2017, 50 920 réfugiés syriens ont été admis au Canada; 28 630 d'entre eux étaient âgés de 15 ans et plus au moment de leur admission.



---

Les réfugiés syriens admis en 2015 (6 010) avaient passé leur première année au Canada en 2016, la dernière année d'imposition disponible dans la Base de données longitudinales sur l'immigration. Les données fiscales de 2016 sont disponibles pour 94 % des réfugiés syriens admis en 2015 âgés de 15 ans et plus au moment de leur admission.

Les données fiscales indiquent que le revenu médian total des réfugiés syriens admis en 2015 était comparable à celui des autres réfugiés admis pendant la même période. Les réfugiés syriens ont gagné un revenu médian total de 15 400 \$ en 2016, tandis que les autres réfugiés ont gagné un revenu médian total de 15 300 \$.

Parmi les réfugiés syriens admis en 2015, 43 % de ceux qui ont produit une déclaration de revenus en 2016 ont déclaré un salaire. Leur salaire médian d'entrée a atteint 11 100 \$. À titre de comparaison, 39 % des autres réfugiés provenant de l'étranger qui ont été admis pendant la même période et qui ont produit une déclaration de revenus ont déclaré un salaire. Leur salaire médian d'entrée s'est élevé à 12 400 \$.

La Base de données longitudinales sur l'immigration fournit aussi des renseignements sur le lieu de résidence des réfugiés syriens qui ont produit une déclaration de revenus. La plupart des réfugiés syriens admis en 2015 qui ont produit une déclaration de revenus habitaient dans les régions métropolitaines de recensement de Toronto (31 %) et de Montréal (28 %) en 2016.

Dans les prochaines semaines, un document d'analyse de Statistique Canada intitulé « Les réfugiés syriens réinstallés au Canada en 2015 et 2016 » sera publié. Le document présentera un portrait socioéconomique général des réfugiés syriens admis en 2015 et en 2016 au moyen des données du Recensement de 2016.

## **Les immigrants ayant obtenu la citoyenneté canadienne ont un salaire plus élevé que ceux qui ne l'ont pas obtenue**

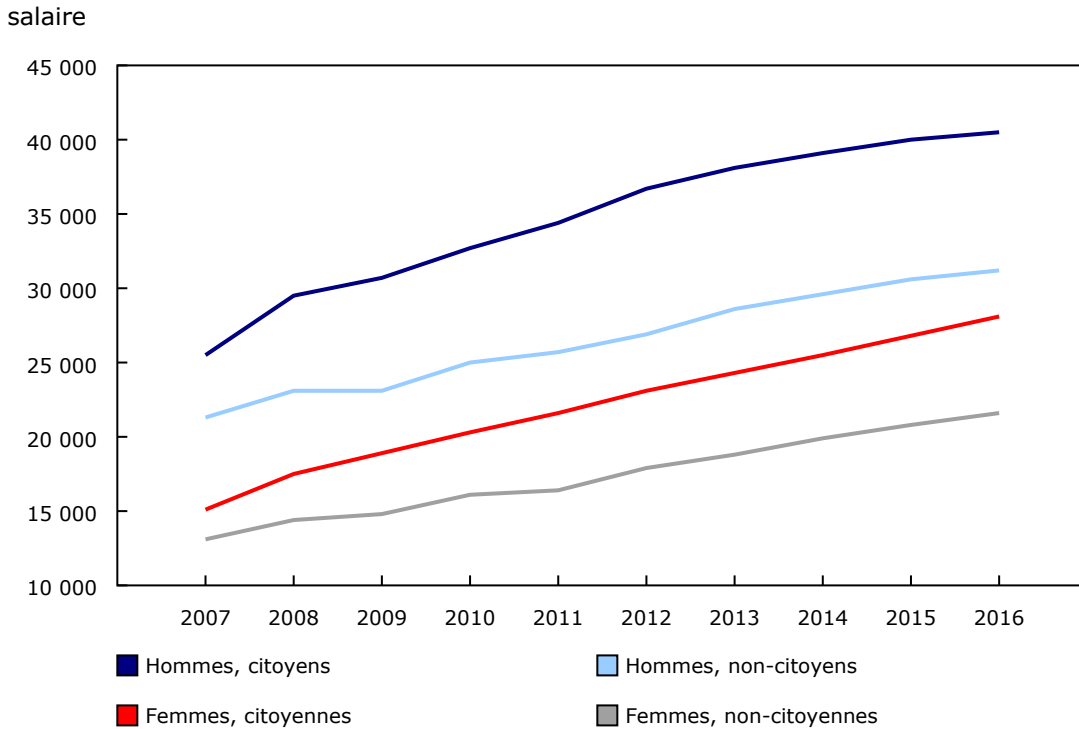
Pour la première fois, la Base de données longitudinales sur l'immigration comporte des données sur la citoyenneté pour les immigrants qui ont obtenu leur citoyenneté. Ces données permettent de mener de nouvelles analyses sur la situation socioéconomique des nouveaux citoyens canadiens.

Les taux de citoyenneté varient selon le pays de naissance, en partie parce que certains pays ne reconnaissent pas la double citoyenneté. Les deux tiers des immigrants admis en 2006 étaient devenus des citoyens canadiens en 2016. Parmi les critères d'admissibilité à la citoyenneté, la plupart des résidents permanents doivent démontrer leur connaissance d'une des langues officielles. Les taux de citoyenneté sont plus faibles chez les immigrants déclarants n'ayant aucune connaissance d'une langue officielle au moment de l'admission (60 %) que chez ceux qui connaissaient le français ou l'anglais (75 %).

Des études précédentes ont démontré l'incidence du statut de citoyen sur les résultats économiques des immigrants. Une étude publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2011 mentionne les restrictions imposées aux non-citoyens à l'égard de certains types d'emplois comme l'une des raisons possibles des disparités salariales entre les citoyens et les non-citoyens.

Des disparités salariales existent entre les citoyens et les non-citoyens tant chez les hommes que chez les femmes. En 2016, parmi les hommes immigrants admis en 2006, le salaire médian de ceux qui avaient obtenu la citoyenneté en 2016 ou avant cette année-là était de 40 500 \$, tandis qu'il était de 31 200 \$ chez les non-citoyens. Chez les femmes immigrantes, le salaire médian était de 28 100 \$ si elles avaient obtenu leur citoyenneté et de 21 600 \$ si elles ne l'avaient pas obtenue.

**Graphique 1**  
**Salaire médian de la cohorte d'immigrants déclarants de 2006, selon le statut de citoyen en 2016 et le sexe, années d'imposition 2007 à 2016**



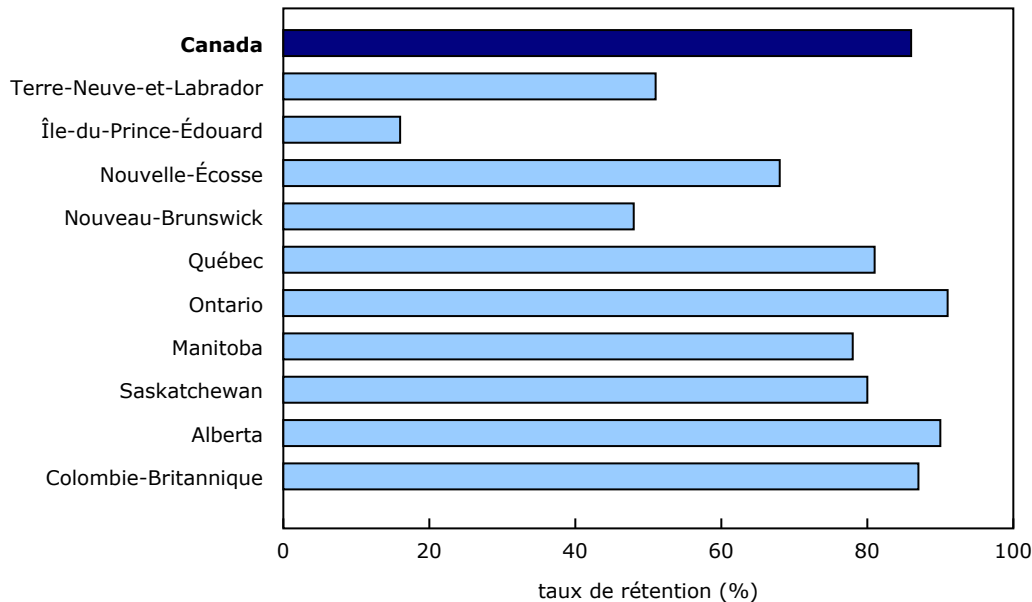
Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2016.

**L'Ontario affiche le taux de rétention le plus élevé chez les immigrants admis en 2011**

Dans l'ensemble, en 2016, 86 % des immigrants déclarants admis en 2011 ont produit une déclaration de revenus dans leur province d'admission. Les taux de rétention sont les plus élevés en Ontario (91 %), en Alberta (90 %) et en Colombie-Britannique (87 %); les autres provinces ont affiché des taux de rétention plus faibles que le taux inscrit à l'échelle nationale.

## Graphique 2

### Taux de rétention cinq ans après l'admission chez les immigrants déclarants admis en 2011, selon la province d'admission



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2016.

## Les immigrants ayant une connaissance du français seulement sont plus susceptibles de demeurer au Québec

La Base de données longitudinales sur l'immigration permet d'étudier la mobilité des immigrants selon leur connaissance des langues officielles du Canada au moment de l'admission. Il a été établi que la connaissance des langues officielles constitue un facteur important lié aux résultats économiques des immigrants et à la probabilité qu'ils changent de province.

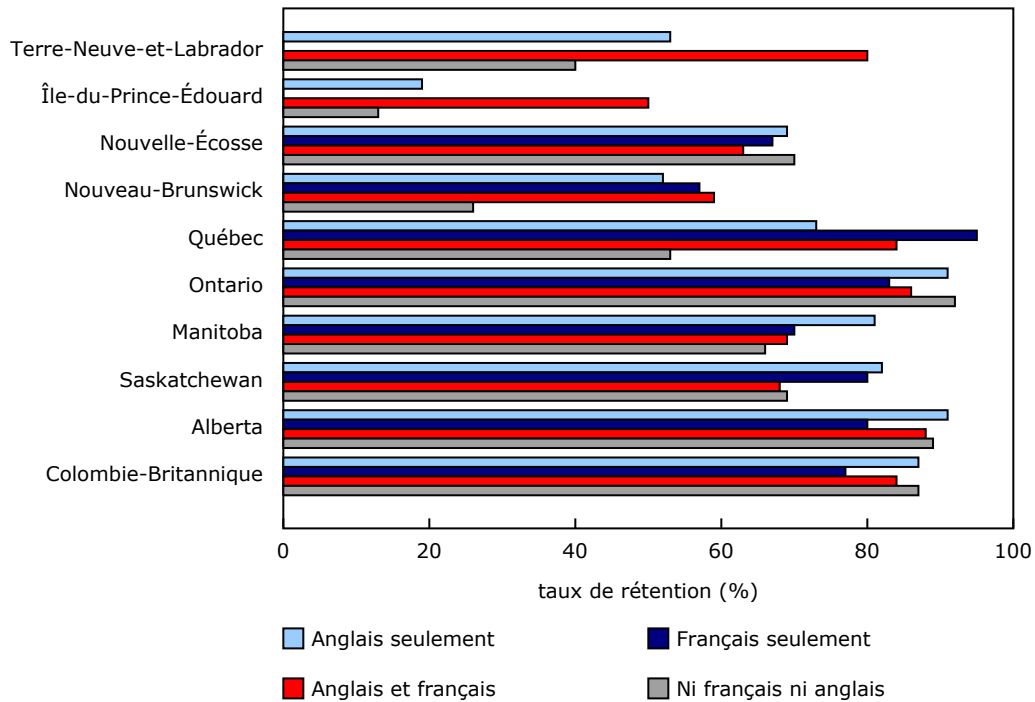
Chez les immigrants déclarants admis en 2011 qui ont une connaissance du français seulement et dont le Québec était la province d'admission, 95 % d'entre eux habitaient toujours au Québec en 2016. Il s'agit du taux provincial de rétention le plus élevé si l'on tient compte de la connaissance d'une langue officielle. Des études précédentes ont révélé que, au Québec, les immigrants qui connaissent l'anglais sont plus susceptibles de changer de province que ceux qui connaissent seulement le français.

À l'extérieur du Québec, l'Ontario a affiché le taux de rétention le plus élevé après cinq ans pour les immigrants ayant une connaissance du français seulement, celui-ci s'étant fixé à 83 %.

Les taux de rétention après cinq ans chez les immigrants n'ayant aucune connaissance des langues officielles variaient considérablement d'une province à l'autre. L'Ontario a enregistré le taux de rétention le plus élevé pour ces immigrants, celui-ci s'étant établi à 92 %.

**Graphique 3**

**Taux de rétention cinq ans après l'admission chez les immigrants déclarants admis en 2011, selon la connaissance autodéclarée des langues officielles et selon la province d'admission**



Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration, 2016.

## Note aux lecteurs

La Base de données longitudinales sur l'immigration intègre des données administratives sur l'immigration depuis 1980 et des données fiscales depuis 1982. Elle fournit des renseignements détaillés et fiables sur la situation socioéconomique des immigrants après leur admission, tels que le revenu d'emploi et la mobilité. Elle relie les résultats à court et à long terme aux caractéristiques au moment de l'admission, telles que la catégorie d'admission de l'immigrant, son pays d'origine et sa connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience canadienne préalable à l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture et la qualité des données de la Base de données longitudinales sur l'immigration, les utilisateurs sont invités à consulter le rapport technique sur la Base de données longitudinales sur l'immigration de 2016.

Il convient de souligner que la Base de données longitudinales sur l'immigration est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

La présente analyse du revenu est fondée sur des valeurs médianes des salaires (pour la population ayant déclaré des revenus provenant de salaires, traitements et commissions, excluant les revenus du travail autonome). La médiane est le point central entre la moitié des immigrants déclarants au revenu plus élevé et l'autre moitié au revenu plus faible. Les valeurs nulles ne sont pas incluses dans le calcul des médianes chez les particuliers. Le revenu moyen et les autres types de revenus (revenus provenant d'un travail autonome, revenus d'investissements, prestations d'assurance-emploi et prestations d'aide sociale) sont présentés sur notre site Web dans les tableaux 43-10-0009, 43-10-0010 et 43-10-0011; des statistiques sur la mobilité sont présentées dans le tableau 43-10-0012. Une prochaine diffusion fournira des renseignements sur la mobilité infraprovinciale.

Dans le cadre de cette analyse, le revenu total comprend les salaires, les revenus provenant d'un travail autonome, les revenus d'investissements, les prestations d'assurance-emploi et les transferts gouvernementaux.

Toutes les estimations du revenu sont exprimées en dollars constants de 2016 afin de tenir compte de l'inflation et de permettre des comparaisons au fil du temps, en termes réels.

Dans cette analyse, le **taux de rétention** fait référence à la proportion de déclarants qui sont demeurés dans leur province de destination cinq ans après leur admission.

Les **catégories des réfugiés** comprennent les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Ces catégories comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés admis au Canada, de même que les personnes à la charge des réfugiés.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

Les **catégories d'immigrant parrainé par la famille** comprennent tout membre de la famille parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent pour venir au Canada.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'admission d'immigrant, consultez la page [Centre d'aide](#) du site Web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Les **immigrants déclarants** sont les immigrants qui ont rempli une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

La **province d'admission** est la province de destination initiale.

La **connaissance des langues officielles** repose sur des indicateurs autodéclarés des immigrants au moment de l'admission.

Référence du document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : OCDE, GARNETT PICOT, FENG HOU. 2011. « La naturalisation des immigrés au Canada et aux États-Unis : Déterminants et avantages économiques », *La naturalisation : un passeport pour une meilleure intégration des immigrés?*, Éditions OCDE, Paris.

**Tableaux disponibles : [43-10-0009-01](#) à [43-10-0011-01](#) .**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [5057](#).**

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2016 est maintenant offerte sur demande.

Le « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) Rapport technique, 2016](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* ([11-633-X](#)) est aussi accessible.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le service à la clientèle de la Division de la statistique sociale et autochtone ([statcan.sasdclientservices-dsseaserviceaclientele.statcan@canada.ca](mailto:statcan.sasdclientservices-dsseaserviceaclientele.statcan@canada.ca)).